

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -27 mai 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme VIALLE Anne-Marie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme RATELADE Valérie, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. SAUSSAC Cyril, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

Mme DE VASCONCELOS Stéphanie arrivée à 18 heures 30 au point n°5

Membres absents :

- ✓ M. BARTHELEMY Olivier pouvoir à M. CONDEMINE Jérôme,
- ✓ M. CHORDA Marco pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme DE VASCONCELOS Stéphanie pouvoir à Mme VIALLE Anne-Marie
- ✓ M. DA SILVA Carlos pour à M. GIRARD Christian
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée

Secrétaire : Madame GIANGRECO-BROC Malory

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 10

Votants 14

19_24 DENOMINATION DE VOIE « LOTISSEMENT DE L'ORTIGE »

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un futur lotissement est en cours d'instruction.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 063-216302042-20240603-19_24-DE



Celui-ci se situera sur les parcelles dénommées « L'ORTIGE », ~~donnant sur l'avenue de la Motte~~. Afin d'anticiper sur l'interrogation de l'aménageur sur le nom que la municipalité souhaitera donner à ce futur lotissement de 7 lots, il y a lieu de nommer cette nouvelle voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

DE LA NOMMER « Impasse de l'ORTIGE »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures
A Malintrat, 21 juin 2024
Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :
Publié le :